

DE BOUCHE À OREILLE

Juillet 2020 N°231



actus & informations municipales de Saint-Marcel ~ Eure
Construisons ensemble notre ville

St Marcel



PÉNURIE DE MÉDECINS OÙ EN EST-ON ?

**FOCUS SUR NOTRE OFFRE
DE SOINS**
P.4 À 6

**ACTUS MUNICIPALE
& ASSOCIATIVE**
P. 7 À 13

**TRIBUNES
MUNICIPALES**
P.14



DES NOUVELLES D'ÉLIOTT

Vous êtes nombreux à avoir été touchés par l'histoire d'Eliott, ce jeune écolier qui a passé le confinement parfois tout seul dans l'école.

Eliott va bien, il a retrouvé ses copains. Vendredi 12 juin, Hervé Podraza, maire, et Christelle Coudreau, maire-adjoint aux affaires scolaires, ont remis personnellement le BAO de juin à notre petit héros, en présence de sa maman et d'Annick Langlois, responsable du service scolaire.



Hervé Podraza
Maire de Saint-Marcel

Des pistes pour améliorer l'offre de soins

La période de confinement nous amène à décaler notre publication. C'est la raison pour laquelle De Bouche à Oreille ne prendra pas de congés cet été.

Amener tous les acteurs de la santé publique à prendre leurs responsabilités et à proposer des mesures rapides et concrètes, tel est le dossier auquel nous nous attelons.

Le maire que je suis n'est pas resté inactif, et il m'apparaît nécessaire de vous informer des avancées déjà accomplies, et de vous présenter les mesures que nous prendrons pour remplacer nos deux médecins qui ont bien mérité leur retraite.

La commune recherche activement un médecin généraliste et supportera l'ensemble de ses charges de fonctionnement. Je considère en effet que nous sommes face à un problème de santé publique, et qu'à problème exceptionnel doit être apportée une réponse elle aussi exceptionnelle afin d'inciter l'installation de médecins.

Si les médecins appartiennent au secteur libéral, il est néanmoins de notre responsabilité de les inciter à venir s'installer chez nous par des mesures incitatives.

Le fait qu'il s'agisse d'argent public n'est pas choquant en soi pour deux raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'un problème de santé publique auquel nous devons trouver une solution pérenne, ensuite parce que l'argent public a souvent été utilisé pour permettre l'installation d'entreprises privées (zone commerciale rue Louis Blériot) et que l'installation de médecins entre tout à fait dans ce cadre.

Les médecins avec lesquels nous avons échangé, Nellie Colombe et moi-même, ont bien compris que s'ils ne sont pas eux-mêmes force de proposition, ils risquent à terme de se voir imposer des réglementations plus contraignantes.

Comme vous le voyez les choses ont beaucoup bougé et nous chercherons, quoi qu'il advienne, des solutions adaptées pour répondre au départ en retraite de nos médecins.

Nous ferons tout ce qui est possible pour que Saint-Marcel ne soit pas un désert médical, j'en prends ici l'engagement solennel.

Hervé Podraza

Mairie de Saint-Marcel (27950)
55 route de Chambray
02.32.64.32.50
mairie@marcel27.fr

Encore plus d'infos sur
www.saint-marcel27.fr

Suivez-nous sur Facebook
«Mairie Saint Marcel 27»

Pour contacter la rédaction
mgec@marcel27.fr

De Bouche à Oreille, Mensuel Municipal de la Ville de Saint-Marcel

Directeur de la publication : Hervé PODRAZA

Rédaction, mise en page, photos et corrections : Mairie de Saint-Marcel, Nadège Bourdon

Impression : Imprimerie Cortet. Tirage : 2.800 exemplaires, papier recyclé

De Bouche à Oreille est distribué gratuitement tous les mois (sauf juillet et août) dans tous les foyers de la Ville, par les conseillers municipaux et les bénévoles de la commune.

Si vous ne recevez pas la publication, merci d'en informer le service communication de la mairie au 02.32.64.32.50 ou mairie@marcel27.fr

Dépôt légal à parution

Reproduction interdite sauf accord de la mairie

LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ POUR TOUS

A la rencontre des personnels soignants de la ville



+ Pour toutes informations

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mairie

55 route de Chambray

02.32.64.32.50

mairie@marcel27.fr

Confrontée comme de nombreuses communes à la raréfaction des professionnels de santé, la Ville continue son action de concertation directe avec les praticiens marcellois pour poser un diagnostic et anticiper les besoins à court et moyen terme.

« La municipalité de Saint-Marcel n'est pas directement compétente pour gérer les problèmes de santé publique qui relèvent de décisions de l'État et de la Sécurité sociale, mais nous sommes déterminés à mettre les moyens dont nous disposons au service des professionnels de santé pour les maintenir ou les inciter à exercer à Saint-Marcel », a prévenu le Maire, Hervé Podraza, en ouverture de cette réunion organisée le 12 juin dans la Salle du Conseil. Une dizaine de médecins, spécialistes et para-médicaux de la commune avaient répondu à l'invitation de la Ville pour aborder le sujet préoccupant de l'offre de soins de proximité.

PREMIER CONSTAT : LA SITUATION EST TRÈS PRÉOCCUPANTE

Sur les 5 médecins généralistes présents et en exercice, 2 sont sur le départ. Fin juin pour l'un et mi-juillet pour l'autre. Parallèlement, un troisième, pour des raisons particulières, risque de partir au tout début septembre.

Quoiqu'il en soit, ce problème se doit d'être traité sous deux angles :

- > Des mesures d'urgence : trouver des solutions rapides pour pallier ces départs imminents.
- > Des mesures pérennes : celles-ci doivent être en cohérence avec la politique départementale et communautaire engagée depuis quelques années.

FAIRE APPEL À DES MÉDECINS SALARIÉS OU PROPOSER UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AFIN D'ATTIRER UN JEUNE QUI DÉMARRE ?

Mesures d'urgence : deux visions s'opposent.

Pour combler le départ d'un médecin libéral, il convient de salarier 2,5 médecins. Ces médecins bénéficient, comme tout salarié, de congés et travaillent 35h (ce qui signifie qu'après une garde de week-end, le médecin ne travaille plus la semaine). En complément, il faut intégrer le secrétariat ainsi que la mise à disposition de locaux. Pour fixer un ordre de grandeur, les salaires, non chargés, représenteraient environ 20 k€ par mois, soit 240 k€ annuel, sans compter l'achat de l'immobilier, du mobilier, des coûts de fonctionnement (énergie...). La commune n'est tout simplement pas en mesure d'absorber ces charges.

De plus, il ne s'agit pas d'un bon modèle car il n'est tout simplement pas viable économiquement et la commune serait dans l'obligation de répercuter ce déséquilibre de façon très lourde sur ses administrés.

Même si le salariat attire effectivement certains médecins, des études démontrent qu'il s'agit d'une solution complémentaire et temporaire. Cette proposition est plutôt jugée insatisfaisante pour les raisons économiques mais également du fait d'un délai de mise en place non négligeable.

L'autre solution consiste à proposer une participation financière afin d'attirer un jeune qui démarre et le soulager de toute la lourdeur administrative et financière des charges. C'est là la solution privilégiée par l'ensemble des intervenants. Ce principe a été soumis à l'avis du conseil municipal le 26 juin dernier et a reçu un avis favorable.

Dans les faits, il s'agit de rechercher un jeune médecin libéral pour lequel la commune supportera les charges et prendra en compte la partie secrétariat afin qu'il puisse trouver un intérêt immédiat à son installation.

La commune a abondé en ce sens dans la mesure où elle pourra absorber ces charges de façon temporaire en ajustant son budget sans aucune répercussion sur les contribuables et en attendant de mettre en place une autre solution.

En complément de cette solution, il est proposé de prendre contact avec une infirmière « asalée ». Il s'agit, pour cette infirmière, de venir soulager les médecins en prenant en charge un certain nombre d'actes liés à des pathologies chroniques (diabète par exemple). Sans remplacer le médecin, cette solution permet à celui-ci de se concentrer sur des actes plus importants. Un rendez-vous est donc prévu.

Nous sommes en contact avec une infirmière de l'Association Asalée (Action de Santé Libérale en Equipe). Cette association existe depuis 2004 et permet aux patients d'être suivis conjointement au sein du cabinet médical de leur médecin traitant par une infirmière déléguée à la santé publique. Le rôle de cette infirmière est de rencontrer en consultation les patients atteints de maladie chronique ou ayant des facteurs de risques (risque cardiovasculaires, diabète etc.), bien sûr en étroite coopération avec leur médecin traitant.



PAS D'INITIATIVES SANS CONCERTATION ÉTROITE AVEC LES PROFESSIONNELS

Si la municipalité sait gérer la construction d'équipements et services publics, elle n'est pas compétente en matière de santé. Voilà pourquoi elle a engagé une concertation étroite avec les médecins pour faire les bons choix et optimiser les moyens financiers que la Ville peut débloquer.



Le départ du troisième médecin doit trouver une solution rapide pour tenter de maintenir son activité sur Saint-Marcel. Moyennant quelques travaux et en contrepartie d'un loyer, la Municipalité a invité celui-ci à mettre son cabinet dans un local appartenant à la commune. Une réponse doit parvenir rapidement.

En ce qui concerne les mesures d'urgence, la commune a proposé l'ensemble des outils à sa disposition pour permettre un maintien et tenter de pallier rapidement les différents départs annoncés.

Sur la démarche de fond, l'assemblée convient que les maisons de santé pluridisciplinaires sont, aujourd'hui, un bon moyen d'attirer des médecins et autres praticiens. En effet, les études montrent l'intérêt de faire partie de ce type de structure. Tout en gardant l'aspect libéral, auquel tous sont très attachés, il permet des échanges, des remplacements et une mutualisation des moyens.

Aussi, la commune propose de s'inspirer d'un projet évoqué il y a quelques années : construire une structure en simple rez-de-chaussée. La prise en charge du

crédit reviendrait à la commune et serait remboursé par les loyers. Pour prendre un minimum de risques, un tour de table a permis de confirmer que cette structure intéresse bon nombre de participants.

Quelques-uns envisagent même l'achat de « module » de cette structure. Ce mécanisme est possible et la commune a validé ce principe.

Cette structure modulaire pourrait voir le jour à très moyen terme, l'étude étant déjà en commande.

En complément de cette offre, il est proposé que la structure fasse partie d'un « Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire ». Ces pôles, cohérents avec la démarche Départementale et Territoriale, permettraient à Saint-Marcel d'obtenir des financements qui, à terme, réduiraient les charges de cette maison de santé.

Bref, quand la médecine est malade, rien n'est simple. Un autre rendez-vous rapide pour faire un point d'avancement est déjà fixé. A suivre...

ILS ENTRENT AU COLLÈGE L'ANNÉE PROCHAINE

Les élèves de CM2 étaient conviés vendredi 22 juin en la salle du conseil municipal pour une petite réunion « citoyenne » et un goûter dans les jardins de la mairie, organisés par Hervé Podraza, maire, et Christelle Coudreau, adjointe chargée des affaires scolaires. A l'issue de l'après-midi, ils ont reçu le traditionnel dictionnaire offert par la Municipalité, un dictionnaire franco-anglais et divers autres livrets pour les aider à préparer leur entrée au collège. Bonnes vacances et à très bientôt au collège !



Si vous souhaitez récupérer les photos de votre enfant, merci de contacter le service communication.



DISTANCIATION PHYSIQUE POUR LE 18 JUIN

Suite au confinement, les cérémonies de la Journée du Souvenir des Déportés et du 8 mai ont été annulées.



A l'invitation de Messieurs Bernard Gaston, président des Anciens Combattants, et Hervé Podraza, maire, une dizaine de personnes dont Pieternella Colombe, première adjointe, Gérard Volpatti, ancien maire, Rémi Ferreira et Michaël Barton se sont rassemblées le 18 juin au cimetière pour commémorer les 80 ans de l'Appel du Général de Gaulle.

Le programme des cérémonies du 14 juillet est encore inconnu.

PPI ARIANEGROUP INFORMATION DU PUBLIC

Dans le cadre de la directive SEVESO, l'annexe ORSEC - Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'établissement de la société ARIANEGROUP situé sur la commune de VERNON, a été approuvée par arrêté préfectoral du 4 mars 2020.

Ce dossier est consultable, aux heures habituelles d'ouverture au public:

- > à la Préfecture de l'Eure, du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H;
- > à la Sous-Préfecture des Andelys, du lundi au vendredi de 9H à 12H ; sur rendez-vous l'après-midi ;
- > en Mairies de BOIS-JEROME SAINT-OUEN, GIVERNY, VERNON, TILLY, HEUBECOURT-HARICOURT, PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX, SAINT-MARCEL et VEXIN-SUR-EPTE.

CENTRE DE LOISIRS LE MOULIN

Dès à présent, vous pouvez contacter l'ALSH Moulin pour prendre rendez-vous pour les « inscriptions MERCREDIS 2020/2021 » : 02.32.71.14.30
secretariat.lemoulin@sna27.fr

Les rendez-vous débutent le jeudi 2 juillet jusqu'au vendredi 17 juillet, puis reprendront fin août (en fonction des places disponibles).

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque vous accueille tout l'été :

- > Le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- > Le jeudi et le vendredi de 15h30 à 18h30
- > Le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

L'inscription est gratuite pour les enfants, profitez-en !

Venez masqué de 11 à 111 ans, merci !
Pour les plus jeunes nous attendons vos plus beaux sourires !

Attention, les toilettes sont fermées et on ne peut pas jouer aux jeux-vidéo sur place.

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES DE 70 ANS ET PLUS

Pour signaler une personne fragile et susceptible de souffrir de la canicule, il suffit de contacter l'accueil du CCAS. Le centre tient un registre permettant une veille sociale et médicale auprès des personnes recensées. L'inscription se fait par courrier ou par téléphone : 02.32.64.32.50 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES

Le CCAS procède à la répartition des colis de Noël.

À NOTER : Retrait des colis uniquement lors des permanences - Tout colis non retiré à ce moment-là sera remis à une association caritative.

Pour vous inscrire, il faut être âgé de plus de 65 ans ou avoir 65 ans dans l'année 2020 et habiter SAINT-MARCEL.

**ATTENTION
BULLETIN
À RETOURNER**

COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Bulletin à retourner en mairie avant le 30 septembre

personne seule : colis simple

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

mariés : colis couple

Monsieur et Madame

Nom : _____

Vos prénoms :

Madame : _____

Monsieur : _____

Vos dates de naissance :

Madame : _____

Monsieur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

- Retrait du colis de Noël à la Salle MARIGNY pendant les permanences
- Dans l'incapacité de se déplacer

CONTRE LES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS, DIFFUSONS ENSEMBLE LES BONS GESTES !

Tous les ans, notre territoire est durement touché par des feux, ravageant plusieurs milliers d'hectares de forêts et d'espaces naturels (friches, champs, landes, bords de voies routières et ferrées...). Cette année, les conditions météorologiques sont propices à ces départs de feu et, après plusieurs semaines passées à la maison, nous aurons tous envie de nature. C'est dans ce contexte que nous devons accroître notre vigilance.

Par des gestes simples, il est possible de réduire le risque de départ de feux de végétation : en ne stockant pas de combustibles près des habitations (bois de chauffage, peintures, solvants, citernes de gaz ou de fuel), en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailluse, poste à souder...) à proximité des végétaux surtout quand ils sont secs, en ne fumant pas à proximité de zones de nature comme les friches ou les champs, en ne jetant pas ses mégots au sol. Si des travaux devaient tout de même être réalisés, privilégier les heures les plus fraîches et éviter les jours venteux.

UNE NOUVELLE RUE À ST-MARCEL



Pour desservir le nouveau lotissement situé rue du Violet, une nouvelle voie sera créée. Le conseil municipal a retenu que cette rue soit dénommée : Rue Marie de Lampérière.

Marie de Lampérière, née le 28 août 1617 et décédée le 25 février 1694, est la fille de Mathieu de Lampérière, lieutenant particulier civil et criminel du Bailly de Gisors au siège d'Andelys. Celui-ci était propriétaire du château de Montigny jusqu'en 1632. Il le vendit à Pierre Lampérière, médecin du roi. Le domaine restera propriété des Lampérière jusqu'à la révolution. En 1641, le dramaturge et poète français, Pierre Corneille épouse Marie de Lampérière. Le cardinal de Richelieu interviendra en personne pour que ce mariage se fasse car le père de Marie y était opposé. Le frère de Pierre Corneille, Thomas, épouse Marguerite, la sœur de Marie. Thomas Corneille et Marie de Lampérière reposent dans la collégiale Notre Dame des Andelys.



LE CARNET

Naissance :

Lucas VANBALBERGHE

Décès :

Marie CHELET, Marcelle GRANDJEAN, Claude BOCAGE, Béatrice LIPUS

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Rappel : Il est interdit de brûler ses déchets verts. Les haies arbustives, arbres ou végétations doivent être régulièrement entretenus et ne doivent en aucun cas dépasser sur le domaine public communal.

CONTACTEZ LA MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 02.32.64.32.50 Fax : 02.32.51.40.81

Web : www.saint-marcel27.fr

E-mail : mairie@marcel27.fr

Facebook : « Mairie Saint Marcel 27 »

NUMÉROS D'URGENCE

Service des eaux/Assainissement : 0.800.877.915

Maire-Adjoint de permanence : 06.83.82.10.03

Police Municipale : 06.83.82.10.06

Ordures ménagères (n° vert) : 0800.508.104



ZOOM SUR...

la vie des clubs et assos

+ d'infos

SERVICE SPORTS ET ASSOCIATIONS

Espace Saint-Exupéry

Rue Jules Ferry

02.32.54.90.88

associations@marcel27.fr



Nous offrons aux licenciés

2019-2020

10%

de remise

sur leur prochaine inscription

2020-2021



CONTRÔLE DE SOI **POLITESSE**
COURAGE Motivés
 On y est !!!
 L'AMITIÉ Du Judo, On en fait
 En dehors des récrés
 Avec les aînés Sans se bousculer
 Murit les cadets Tête dressée
 Initie les poussinets Intéressés
 Tente les invités Et toujours prêts.
 Inspire toute l'année
 Et fait surgir mille projets.
HONNEUR
MODESTIE
AMITIÉ **RESPECT** **SINCÉRITÉ**



OYÉ !!! OYÉ !!! CHERS LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Parce que nos valeurs restent inchangées depuis des décennies... Et que nous nous efforçons de les véhiculer à travers notre sport. Nous pensons également que vous avez été, au même titre que nous, frustrés et lésés de l'arrêt des cours. Parce que nous sommes une association à but NON LUCRATIF, nous avons préféré pérenniser le salaire de nos professeurs diplômés d'état. Nous allons continuer, en ces temps difficiles, nos efforts en vous bonifiant (à vous licenciés 2019-2020), d'une réduction de 10% sur votre prochaine inscription.

Les inscriptions reprennent. Téléchargez le dossier d'inscription sur notre site internet.

Le passage de ceinture se fera à la rentrée.

NOUVEAU : CAP AU VERT

CAP AU VERT, nouvelle association autonome et apolitique créée à Saint-Marcel, agit activement pour la défense de la biodiversité, du climat et de la santé à Saint-Marcel et dans les communes environnantes.

Le nom de l'association CAP AU VERT était une évidence avec « cap » pour donner une direction, et « vert » pour engager nos actions en faveur de l'environnement.

La création de l'association a été motivée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, des amitiés forgées avec le temps, avec des valeurs communes autour du respect, de l'intérêt public, de la responsabilité personnelle vis-à-vis de l'environnement et du climat. Cette création s'inscrit dans une prise de conscience collective de l'urgence d'agir autour du climat qui se dérègle, du réchauffement, de la perte de biodiversité... Nous pensons que la question environnementale a été largement au cœur de la préoccupation citoyenne avant et pendant les élections municipales et aussi, pendant la crise sanitaire liée à la covid-19. Il nous semblait donc important de créer un élan local pour défendre nos valeurs communes.

Notre ambition est de protéger et de promouvoir notre environnement local à travers des actions concrètes pour sensibiliser sur le climat, protéger la biodiversité et préserver la santé que ce soit la nôtre ou celle de la planète.

CAP AU VERT pointe de nombreuses préoccupations locales à partir de ces 3 enjeux (climat, biodiversité, santé): l'alimentation (manger sain et local), la mobilité (promotion des modes doux, notamment le vélo), l'énergie (promotion des énergies renouvelables), les déchets et le recyclage, la qualité de l'eau que nous buvons, la qualité de l'air que nous respirons, l'aménagement du territoire,



la préservation de notre cadre de vie de nos espaces naturels ainsi que le partage, la sensibilisation.

Nous agissons sur chacun de ces points en étant force de propositions auprès des élus, en permettant l'adhésion (pour essayer de donner envie) au plus grand nombre, en partageant les idées, les expériences et les bonnes pratiques de chacun, en découvrant ensemble l'autonomie (comment aller vers le « faire soi-même ») et la résilience.

Les premières actions que CAP AU VERT vient tout juste d'initier sont respectivement de valoriser les sentes de Saint-Marcel et aux alentours (la Mairie s'est engagée dans cette voie, nous nous en réjouissons. Nous imaginons rencontrer prochainement nos élus pour les écouter, connaître leurs actions en cours et à venir, et le cas échéant apporter notre concours), soutenir l'abandon du projet d'extension de la ferme-usine des 1000 vaches d'Houlbec Cocherel, alerter sur les dépôts sauvages, proposer des zones pour des pistes cyclables, faciliter l'usage des deux-roues à Saint-Marcel et espérons générer l'adhésion du plus grand nombre ...

Si vous aussi vous avez envie d'agir, de partager vos idées dans une ambiance conviviale venez rejoindre CAP AU VERT.

Vous pouvez nous contacter au 06 38 48 12 69 ou à l'adresse e-mail: capauvert@ecomail-asso.com



FOOT : PENSEZ À VOUS INSCRIRE

La saison 2020/2021 commence comme tous les ans par les permanences pour les inscriptions et renouvellements des licences. Cette année, un package comprenant la licence et son survêtement sera proposé à tout joueur qui souhaite s'inscrire au club. Les permanences ont débuté le 20 juin et se poursuivent les samedis 4 et 11 juillet, au club house du COSEC de 14h à 16h. PROMOTION -20€ POUR TOUTE DEMANDE DE LICENCE REGLEE PRISE AVANT LE 11 JUILLET.

STAGE REAL MADRID

Pour la 3^{ème} année consécutive, le club Saint Marcel football va organiser le stage Réal Madrid la dernière semaine du mois d'août. Le prix est resté à 289€. Les 15 premiers inscrits bénéficient de 30€ de réduction en utilisant les codes promotionnels indiqués sur internet. Les inscriptions sont ouvertes à toutes les filles et tous les garçons, de 7 à 16 ans.

Pour toutes informations, merci de vous rendre sur le site du club :

<https://stmarcelfootball.footeo.com/> ou contacter le secrétaire du club au 06-24-49-96-52

LE THEATRE DU DRAKKAR

INSCRIPTIONS pour la saison 2020 / 2021

Salle du Virolet - 10 rue du Virolet (St Marcel)

Le samedi 5 septembre 2020 - 14 h 30 – 17 h

Début des cours : Mercredi 9 Septembre 2020

Une école de théâtre :

Dirigée par un acteur/ metteur en scène professionnel



avec



- les moyens techniques: Une salle de théâtre, décors, sonorisations,
- des représentations de pièce de théâtre, de jeux d'improvisations,
- un atelier de création pour les adultes confirmés,
- des cours pour enfants à partir de 7 ans et pour adultes débutants.

Tarifs :

- Enfants	Mercredi 14h / 15h30	100 € + adhésion annuelle 80 €
- Pré-ados	Mercredi 15h45 / 17h15	100 € + adhésion annuelle 80 €
- Ados	Mercredi 17h30 / 19h00	100 € + adhésion annuelle 80 €
- Adultes	Mercredi 20h30 / 22h30	160 € + adhésion annuelle 80 €
- Adultes création	Jeudi 20h30 / 22h30	160 € + adhésion annuelle 80 €

Renseignements et informations



(+33) 7 67 24 08 30



letheatredrakkar@yahoo.com



Sa page Facebook

DES NOUVELLES DES NAGEURS DE LA LIGNE D'EAU

Si, comme pour beaucoup de clubs, la saison a eu un goût d'inachevé, les nageurs LLO ne sont pas restés inactifs pour autant. Leur entraîneur Ludovic Thépin, leur avait en effet concocté un programme de PPG (préparation physique générale) destiné à les maintenir en forme. Une courte reprise des activités le 22 juin, a permis, à un nombre réduit de nageurs (respect du protocole sanitaire oblige) de retrouver le plaisir de s'entraîner à l'Espace Nautique de la Grande Garenne.



Suivez l'actualité LLO, notamment dans le prochain Bouche à Oreille, nous vous donnerons toutes les modalités concernant le déroulement des inscriptions pour la prochaine saison.

Partenaire Atout Normandie, Pass' jeunes St Marcel, ANCV

Retrouvez-nous : www.lignedeau.fr

pages Facebook et Instagram

lignedeau@wanadoo.fr 06 47 34 15 93

VENEZ PROFITER CET ÉTÉ DES INSTALLATIONS
DU CLUB DE TENNIS DE ST MARCEL
POUR UN TARIF EXCEPTIONNEL



JUIN - JUILLET - AOÛT

45€ LICENCE
DECOUVERTE
INCLUSE**

JUIN - JUILLET - AOÛT

70€ LICENCE
CLUB
INCLUSE**

(COURTS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS)

CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE | CHÈQUE CAUTION DE 30€ ENCAISSÉ SI CARTE NON RESTITUÉE AU 31/08 |

Les inscriptions pour la rentrée 2021 sont déjà ouvertes, découvrez toutes les informations sur notre site.

6 bis Jules Ferry - 27950 St Marcel - Tél : 02 32 21 27 08 - Courriel : tennis.assm@orange.fr

Site : <http://tennisassm.free.fr>

Facebook : <http://www.facebook.com/tennis.saintmarcel>

ANNULATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS

Le traditionnel forum des assos est annulé cette année pour cause de la covid-19.

Néanmoins, l'annuaire des associations vient d'être remis à jour. Vous pouvez le télécharger sur www.saint-marcel27.fr, rubrique des services pour tous/social.

SAINT MARCEL KARATÉ : 10% DE RÉDUCTION POUR LA SAISON PROCHAINE

Saint Marcel Karaté a ouvert ses inscriptions 2020/2021 et vous propose les cours suivants :



- Baby Karaté (à partir de 3ans et ½) ;
- Karaté Adulte/Ado (avec un travail sur le respect, le civisme, la canalisation des énergies et la confiance en soi) ;
- QiGong (élimination du stress et dynamisation du Qi et de l'énergie vitale) ;
- Krav Maga & Self Défense (pour débutants et aguerris avec des cours spécialement adaptés pour les féminines) ;
- Body Karaté (très prisé par les féminines et reprenant des techniques d'arts martiaux sans contact en musique : expression même de la vie et du bien-être) ;
- Karaté Énergie Santé (préconisé par les grands hôpitaux de Paris). Cours pour tous dans la journée, le mardi et le vendredi de 10h00 à 12h00 ;
- HandiKaraté (tous âges. Personnes en situation de handicap. Lutte contre l'isolement, sociabilisation).

Animés par 10 professeurs tous diplômés, avec à leur tête :

- Sabrina BUIL (pour le Karaté Kata) : 5 fois championne du Monde
- Johan LOPES (pour le Karaté Combat) : membre de l'équipe de France et 10 fois champion de France.

TARIFS À PARTIR DE 120 €, parmi les moins chers et avec une offre très complète.

Saint Marcel Karaté a toujours été présent durant la période de confinement en proposant des cours à distance sous forme de vidéos et de directs, ce qui a suscité un véritable engouement sur les réseaux sociaux, et ce bien au-delà des adhérents SMK habituels. Mise en place également d'animations à distance, telles que le grand jeu de photo/vidéo « #StayAtHomeChallengeSMK » (jeux destinés à tous les adhérents, leurs familles ainsi qu'à tous les sympathisants).



Le côté « compétitions » n'a également pas été oublié durant ce confinement, avec la participation régulière de notre jeune championne de France 2019, Louise Capet (12 ans) à des compétitions kata virtuelles internationales. Dans ce cadre, Louise a notamment remporté une magnifique 3^{ème} place en U13 au KATANA CUP (compétition Internationale virtuelle organisée par la Slovénie).

Plus que jamais, Saint Marcel Karaté reste sur son fil conducteur : le sport pour TOUS, l'Échange et le Partage !!

Pour toutes informations : smk27950@gmail.com 06 95 98 99 23 <http://smk27950.sportsregions.fr/>

Tribune de la majorité municipale Horizon Saint-Marcel

DES ACTIONS CONCRÈTES

Dès le 16 mars, les équipes d'Horizon Saint-Marcel se sont mobilisées pour transformer le programme, sur lequel vous nous avez accordé votre confiance, en actions concrètes. Face à la situation inédite à laquelle nous sommes confrontés, nos actions prioritaires ont été vers les familles et les acteurs économiques de Saint-Marcel. Ainsi pour l'année 2020/2021, le Pass'jeunes est augmenté de 25% ; pour 2020, la taxe locale sur la publicité extérieure ne sera pas collectée, et ceci pour l'ensemble des redevables de cette taxe. Lors du conseil municipal du 26 juin, nous avons proposé 28 passations de marché pour soutenir l'activité économique et relancer le développement de la commune. Autre priorité, la santé. Une large consultation a été organisée auprès des professionnels de santé de Saint-Marcel. Des solutions concrètes y ont été proposées. D'autres plus novatrices et non encore imaginées, ont été avancées pour le moyen/long terme. Notre proposition de prendre en charge des frais de gestion d'un cabinet par la commune doit faciliter l'installation de jeunes praticiens. La concertation est notre marque, pour que tous ensemble nous allions encore plus loin pour Saint-Marcel. Dans un esprit d'ouverture, nous avons voté favorablement pour que 3 représentants de l'opposition siègent au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Tribune de la Liste 100 % Saint-Marcel

100% SAINT-MARCEL : UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE !

Nous l'avons déjà dit mais nous souhaitons remercier l'ensemble des Saint-Marcelloises et des Saint-Marcellois qui nous ont apporté leur confiance. Beaucoup estiment que nous représentons l'avenir de Saint-Marcel. Cela nous emplit de fierté et accroît notre sens du devoir. Nous allons travailler sans relâche pendant ce mandat et nous l'espérons, avec tous, dans un esprit constructif pour bâtir le devenir de notre ville. Une ville où vous vous sentez en sécurité, soucieuse de ses aînés et de sa jeunesse, où la solidarité règne et où la transition écologique doit s'opérer. Nous resterons à vos côtés et par des échanges réguliers, nous créerons les conditions d'un dialogue continu. Nous mettons à votre disposition une ligne téléphonique ou vous pouvez nous joindre au 02 79 04 04 00. Un site internet aussi : 100saintmarcel.fr. Nous vous accueillons dans notre permanence les 1^{ers} samedis de chaque mois au 17 rue des Chenevières. Un dernier mot pour remercier nos donateurs et partenaires. Grâce à eux, nous vous avons proposé une nouvelle revue mensuelle d'information, l'Écho Marcellois. En espérant qu'elle vous a plu !

Tribune de la liste Saint-Marcel est à vous

Chers ami(e)s,

Une page s'est tournée et une nouvelle page s'ouvre à compter de 2020 dans notre commune. Drôle de période que nous avons vécu, le COVID-19 nous a pris beaucoup de temps et d'énergie, j'espère que vous et vos proches allez bien.

Je voudrais remercier Gérard VOLPATTI et « l'ancienne » équipe municipale pour avoir tenu la ville pour un peu plus de temps que prévu. Je souhaite à plusieurs d'entre eux une excellente retraite et je les remercie pour tout ce qu'ils ont accompli lors des derniers mandats.

Saint-Marcel Est A Vous ne fera pas une opposition stérile. Nous voterons pour ou contre ce qui nous semblera bien pour la commune, donc pour vous.

Nous restons joignables par le biais de notre page Facebook ou à l'adresse mail saintmarcelestavous@gmail.com pour toute remarque ou aide éventuelle.

Pour les 6 années à venir, ne reste plus qu'à travailler sur l'avenir et votre vision pour notre ville. Votre avis nous est important.

Je remercie tous ceux qui nous ont fait confiance.

Je souhaite aux enfants et à tous d'excellentes vacances d'été pendant cette période atypique.

Michael BARTON

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE POUR TOUS

PROMENADES FAMILIALES DANS LES SENTES DE SAINT-MARCEL

Organiser des parcours pédestres pour vous permettre de découvrir (ou redécouvrir) Saint-Marcel et valoriser ses attraits était un de nos engagements. Les parcours proposés vous permettront de vous aérer et de vous amuser en famille (petits et grands réunis), ou entre amis. La marche sur notre territoire aux facettes multiples sera également l'occasion d'appréhender sous différents angles son patrimoine historique, culturel et naturel...



Ce qui vous est proposé aujourd'hui n'est que l'amorce d'un projet plus vaste. Celui-ci proposera des parcours plus variés, sur l'ensemble de la ville et même au-delà, en lien avec les parcours des communes voisines. Les acteurs associatifs locaux seront intégrés à ce projet.

Dès maintenant, deux circuits vous sont proposés. Le circuit des sources tracé autour du thème de l'eau et le circuit des Morvents qui vous emmènera sur le plateau de Madrie. Les deux circuits sont conçus pour pouvoir être enchaînés pour les plus sportifs. Le point de départ des parcours, Place des Anciens Combattants, est choisi pour vous permettre de garer votre voiture si besoin, mais chacun pourra démarrer le circuit comme bon lui semble. Les parcours sont balisés et des indications sont fournies sur les dépliant.

Ces derniers ont été réalisés pour vous guider et vous informer durant votre promenade. Ils sont mis à disposition à l'accueil de la mairie et à la médiathèque espace Saint Exupéry. Si vous décidez d'aller marcher alors que la mairie est fermée, vous pourrez les télécharger depuis le site internet de la mairie :

www.saint-marcel27.fr/decouvrir-saint-marcel.

D'autres moyens d'informations sont à l'étude et seront mis en place dans le cadre du projet.

Le circuit des sources, au cours des 2 heures de promenade, vous fera croiser le ruisseau de Saint-Marcel et le ruisseau de Montigny. Vous longerez les coteaux qui leur donnent naissance. L'alternance entre quartiers urbanisés et espaces naturels vous donnera une bonne image de ce qu'est l'identité de Saint-Marcel.

Il vous faudra 2h15, en famille, pour parcourir le circuit des Morvents. Après l'église et la vue sur la zone d'activités couvrant la plaine de Saint-Marcel, vous irez en direction du plateau de Madrie. Arrivé à la croix de Normandie, vous aurez la possibilité de prendre une variante qui vous fera gagner un quart d'heure.

Vous avez suivi les parcours proposés, vous souhaitez nous faire part de votre expérience, n'hésitez pas à mettre vos commentaires, ou à poster des photos sur la page Facebook de la mairie. Le projet est en développement donc tout commentaire constructif sera le bienvenu.

LA GUERRE DES BOUTONS

Ne faisons pas la Guerre
Mais combattons la maladie

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Merci

Les Résidents de la Pommeraie
en collaboration avec le CCAS

**RECHERCHENT BOUTONS
ET CHUTES DE TISSUS**

Toutes dimensions, motifs et couleurs acceptés
Points de collecte :
résidence la Pommeraie, mairie, espace St-Exupéry



Mairie de Saint-Marcel (27950) - 55 route de Chambray
Tél. : 02.32.64.32.50 - Fax. : 02.32.51.40.81
www.saint-marcel27.fr mairie@marcel27.fr